

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 7 (1878)
Heft: 1

Rubrik: Notions élémentaires d'économie politique à l'usage des instituteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

A L'USAGE DES INSTITUTEURS

CHAPITRE PREMIER.

DÉFINITIONS ET EXPOSITION.

1. Jean-Baptiste Say a défini l'économie politique une science qui montre comment la richesse se forme, se distribue et se consomme.

Cette définition avec des variantes sans importance, est acceptée par la généralité des économistes. Cependant on lui a reproché de contenir une division de la science économique, et pour remédier à ce défaut, on a proposé de dire : L'économie politique est la science de la richesse dans les sociétés.

2. Le mot *économie* a, dans la langue française, plusieurs significations. Tantôt il désigne l'ordre dans la conduite d'une maison, d'une administration ou d'une exploitation. Par exemple : l'économie domestique, l'économie rurale.

Quelquefois, il a le sens plus limité d'épargne dans la dépense. Par exemple : vivre avec économie.

Enfin, par économie, on indique encore l'harmonie qui existe entre les différentes fonctions d'un organisme. Par exemple : l'économie animale, l'économie végétale, l'économie du corps humain, l'économie du corps social, etc.

Cette dernière signification est celle que l'on donne au mot économie, dans la locution : Economie politique.

3. Le mot *politique* n'indique pas que la science économique s'occupe des questions qui ont rapport à la politique. Il est employé dans le sens étymologique de *polis*, mot qui signifie ville, cité et en outre société publique. Il faut convenir cependant que le qualificatif *politique* est assez mal choisi, et qu'il peut induire en erreur sur le but de la science.

4. L'économie politique est une *science*, parce que l'objet dont elle s'occupe est soumis à des lois naturelles et permanentes. Cet objet est la production, la distribution et la consommation de la richesse. Or, il est bien certain que cela ne se fait pas au hasard, mais a été mis par Dieu sous l'empire de lois que l'homme a recherchées et qu'il est parvenu à découvrir, du moins en partie.

5. Comme les sciences mathématiques et mécaniques, la science économique se divise en économie politique *pure* et économie politique *appliquée*. La première est spéculative ; elle ne vise qu'à établir des théories et des lois scientifiques générales sur la production, la circulation, la distribution et la consommation des ri-

chesses. — L'autre, spéciale et pratique, a pour objet l'application des lois de la théorie aux phénomènes concrets résultant des institutions, des mœurs, etc., dans une société.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'étude de la science pure doit toujours précéder celle de la science appliquée, et que l'exposition scientifique sera d'autant plus claire et plus exacte que l'on séparera plus soigneusement ces deux parties de l'économie politique.

6. L'économie politique est une science *sociale* qui a de nombreux points de contact avec la morale, avec le droit et avec la politique; mais les points de contact n'empêchent pas que ces sciences soient distinctes, et il faut maintenir la distinction en évitant soigneusement que l'économie politique fasse invasion et prétende donner des ordres dans le domaine des autres sciences. C'est à elle plutôt d'en recevoir, parce qu'elle est, par son objet, inférieure à la morale, au droit et à la politique.

Elle est inférieure à la morale, qui règle nos actes en conformité du vrai, du beau et du bon et pour une destinée future; tandis que les économistes ne s'occupent des actes de l'homme qu'au point de vue des avantages matériels et transitoires de la vie présente.

Elle est inférieure aussi à la science du droit, science qui repose sur des principes de justice naturelle et d'ordre nécessaire.

La politique, enfin, a un but tellement élevé, la conservation des sociétés, qu'elle peut et doit souvent sacrifier les biens économiques pour des biens supérieurs, par exemple, pour l'entretien des armées, la guerre, etc.

7. L'objet de l'économie politique est *la richesse*. Dans la langue vulgaire, l'on appelle richesse, une abondance des biens de ce monde, assez grande pour donner un large superflu. Mais dans le langage économique, l'on fait abstraction de l'idée d'abondance, pour ne considérer que les biens eux-mêmes, qui sont un élément de richesse, en quelque quantité qu'ils se trouvent.

Les économistes appellent richesse, *tous les biens matériels dont il est permis à l'homme de faire usage*. Je dis *biens matériels*, parce qu'il y a des biens immatériels, tels que la santé, la bonne réputation, l'instruction, la vertu, qui sont de vrais biens, mais qui ne tombent pas dans le légitime domaine de l'économie politique, quoiqu'il se soit trouvé, comme nous le verrons plus tard, des économistes qui ont voulu les faire entrer dans le cadre de la science.

8. On distingue les richesses *naturelles* ou *gratuites*, composées de biens que la nature nous fournit sans notre concours, comme l'air qui nous environne, la chaleur et la lumière du soleil; — et les richesses *sociales*, qui sont le produit de l'activité humaine, qui se produisent, s'échangent et se consomment entre les hommes vivant en société.

Les deux catégories de richesses ont un caractère commun, qui est *l'utilité*; elles constituent la *richesse effective*; c'est surtout l'accroissement de la richesse effective qui intéresse l'humanité;

car le bien-être des hommes augmente à mesure qu'ils ont une plus grande quantité de choses utilisables.

9. Les richesses *sociales* ont un caractère particulier, qui les distingue essentiellement des richesses naturelles, c'est la *valeur*, ou comme disent, par pléonasme, beaucoup d'auteurs, la *valeur échangeable*, ou la *valeur d'échange*. Le mot *valeur* indiquant une simple relation, les richesses sociales sont des richesses *relatives*. Ces dernières richesses sont, d'ailleurs, les seules qui entrent dans nos évaluations. Ce sont aussi les seules qui fassent l'objet de l'économie politique, parce que seules elles sont soumises aux lois de la production, de la distribution et de la consommation. Les richesses naturelles, comme par exemple, l'air, ne sont pas produites par l'homme, on ne les transporte ni ne les échange, et la consommation qui en est faite ne les détruit point, puisqu'elles se renouvellent naturellement à mesure qu'elles servent à l'homme.

QUESTIONNAIRE. — 1. Qu'est-ce que l'économie politique? — 2. Que signifie économie? — 3. Que signifie politique? — 4. L'économie est-elle une science? — 5. Comment se divise-t-elle? — 6. Avec quelles sciences a-t-elle des points de contact. — 7. Qu'est-ce que les économistes entendent par richesse? — 8. Par richesses naturelles, gratuites, sociales, effectives? — 9. Qu'est-ce qui caractérise les richesses sociales, pourquoi les appelle-t-on relatives, et pourquoi forment-elles seules l'objet des études économiques?



PARTIE PRATIQUE.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE D'HISTOIRE SUISSE

(Suite.)

IX.

GUERRE DE BOURGOGNE.

- 1474 En vue d'une guerre avec le duc de Bourgogne les Suisses concluent avec l'Autriche un traité sous le nom de *Pacte héréditaire*.
— Ils s'unissent, pour le même motif, avec la *Basse Ligue*, formée des villes libres de l'Alsace et des bords du Rhin.
- 1474 (octobre) Les Suisses déclarent la guerre à Charles le Hardi, duc de Bourgogne, envahissent la Franche-Comté et remportent sur Jacques de Savoie, comte de Romont, la victoire d'Héricourt.
- 1475 (printemps) Première invasion du pays de Vaud et conquête des terres appartenant à la maison bourguignonne des Chalon.